

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 19

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 12 octobre 2007 à 20 H 30 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de M. PERINGUEY.

Secrétaire de séance : Mme BAUP

Date de convocation : 4 octobre 2007

Etaient présents à la réunion :

Jean PERINGUEY, Laurence HARRIBEY, Michel LAGOFUN (Noaillan) ; Bernard DONNEVE (Bourideys) ; Jeanne-Marie BAUP, Jean AMESTOY (Uzeste) ; Michelle RICARD, Louis Julien SOURD (Villandraut) ; Jean-Claude CANDAU, Michel DUFIET (Lucmau) ; Sandra BAROT, Jean-Pierre DELCAMP, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Philippe ANQUETIL (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

Etaient absents Excusés :

Christian PICARD (Villandraut), Marianne LABOUILLE (Bourideys)

Lecture du Compte-rendu de la Plénière du 14 septembre 2007

Le Président donne lecture du compte rendu de la plénière du 14 septembre 2007.

Le Conseil Communautaire approuve ce dernier à l'unanimité.

Commission 1

1. Personnel

a. Compte rendu des contrats occasionnels

Monsieur le Président remet aux Conseillers la liste des emplois occasionnels qu'il a créé pour les besoins saisonniers (délibération du 4 juillet 2003).

Il commente la liste qui n'appelle pas d'observation particulière des Conseillers.

b. Renouvellement des Contrats à durée déterminée d'Agents non titulaires

Monsieur le Président expose que certains contrats à durée déterminée d'agents non titulaires permanents à temps non complet doivent être renouvelés. Il peut être appliqué l'article. 3/6^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984, la moyenne arithmétique des populations des communes de la Communauté ne dépasse pas 1 000 habitants.

Les durées hebdomadaires de temps de travail et de contrats ont été calculés en fonction des nécessités du service, le nombre de bénéficiaires qui en jouissent actuellement et l'incertitude quant à la durée du service à rendre.

Il s'agit de :

- Mme BALAUZE – contrat de 1 an pour une durée hebdomadaire de 11 H
- Mme LASSERRE – contrat de 1 an pour une durée hebdomadaire de 8 H 30
- Mme LEBRETON – contrat de 1 mois pour une durée hebdomadaire de 5 H 30.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- o Charge Monsieur le Président de renouveler les contrats de Mmes BALAUZE, LASSERRE et LEBRETON dans les conditions sus indiquées.

c. Paiement des heures complémentaires

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité pour un fonctionnaire ou agent non titulaire à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires dans la limite du temps complet en le prévoyant dans le contrat lequel sera visé et délibéré lors de la création de l'emploi.

En dessous des 35 heures effectuées, il y aura proratisation de la rémunération pour les heures complémentaires. Au-delà, il y aura versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

Cette mesure peut s'appliquer sur les contrats déjà conclus après délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Autorise Monsieur le Président à appliquer la proratisation aux contrats à temps non complet des fonctionnaires ou agents non titulaires dont les contrats sont en cours de validité ou à venir.

d. Création d'un poste d'Agent service technique stagiaire

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'Agent Service technique polyvalent afin de satisfaire aux besoins saisonniers des divers services

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87 – 1108 du 30 décembre 1987 modifiés portant organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux,
- Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,
 - Décide de créer un poste de catégorie C d'agent service technique à 35 H hebdomadaires et,
 - Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires et de pourvoir ce poste.

2. Communication

Monsieur BUNGERT demande au Conseil de se pencher sur la conception de notre site. Plusieurs choses sont à revoir et une mise à jour est nécessaire.

Il propose que la Commission NTIC soit étoffée.

Monsieur le Président demande à ce que chaque commune fournisse un délégué à cette commission et que celle-ci prenne en charge l'ensemble des problèmes de notre communication afin que nous arrivions à un plan général de communication.

3. Inventaire de nos projets et Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Une réunion sera tenue en deux parties ;

- Concertation avec un membre de la DGI sur les avantages que donne la Zone de Revitalisation Rurale,
- Inventaire des projets avec participation des personnels.

Commission 2

4. Point Marché voirie

Les travaux sur les 3 communes concernées (Noaillan, Uzeste, Cazalis) ont enfin pu commencer.

Un débat a eu lieu en ce qui concerne les réparations des chaussées ponctuelles. A voir avec l'entreprise, les communes et la commission.

Commission 3

5. Les 3 Circonscriptions : Avant projet, communication, commercialisation

Madame HARRIBEY fait état des démarches entreprises depuis la dernière plénière. L'Avant projet ne peut être encore validé, il reste 30 000 € à résorber.

Une clôture de protection est nécessaire, elle sera faite par une association d'insertion (crédits prévus).

Un panneau de communication doit être érigé à l'entrée du site.

Les ventes pourraient débiter dès la fin de cette année.

6. Tourisme

a. Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Villandraut

Madame HARRIBEY expose à l'assemblée le plan d'action proposé par les 3 communautés de Communes Captieux/Grignols, Bazas et Villandraut en ce qui concerne les actions Touristiques.

Le financement a été fractionné sur deux années 2007 et 2008. Il concerne, le Guide des Hébergements, le Guide Touristique et la Conception d'une Charte graphique.

Le financement de ces actions se fera selon la grille ci-dessous :

Dépenses :

Guide des Hébergements : 9 651,72 €	
(- 50 % de participations privées) : reste	4 825,86 €
Guide Touristique (manifestations et activités	8 479,64 €
Identité visuelle (logo, charte graphique...)	<u>1 303,64 €</u>
TOTAL TTC	14 609,14 €

Recettes :

Reliquat sur subvention 2006 de la Cdc Bazas	6 311,98 €
Reliquat sur subvention 2006 Captieux/Grignols	2 887,43 €
Participation Cdc de Bazas	1 750,81 €
Participation Cdc Captieux/Grignols	788,23 €
Participation Cdc de Villandraut	<u>2 870,69 €</u>
TOTAL TTC	14 609,14 €

Elle propose qu'une subvention exceptionnelle de 2 871 € à l'Office de Tourisme soit accordée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Approuve les actions et le Plan de financement proposés et
- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Villandraut.

Commission 4

7. Collecte des ordures Ménagères

a. Cahier des Charges pour la collecte des ordures ménagères

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de soumettre à consultation pour le ramassage des Ordures Ménagères car d'une part, la convention avec le SIVOM arrive à son terme, d'autre part, il convient d'intégrer la commune de Noaillan dans ce marché et propose le cahier des charges à soumettre aux entreprises.

Afin de satisfaire les besoins précités, le Président propose conformément au Code des Marchés Publics un appel d'offre ouvert, procédure formalisée qui nous permettra de satisfaire aux exigences.

Le Marché sera proposé en un seul lot estimé à 200 000 € HT.

La description du service est faite dans le cahier des charges soumis à délibération.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Approuve le cahier des charges,
- Autorise Monsieur le Président à engager une procédure de consultation d'Entreprises par Marché Public Appel d'Offre ouvert et,
- A signer le dit Marché conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offre qui sera réunie à cet effet.

b. Délibération de principe pour le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la commune de Noaillan

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIVOM du Sauternais procède à l'actualisation de ses statuts.

Cette procédure terminée, rien ne s'opposera plus, à ce que Noaillan, comme toutes les autres communes de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut soit à la Taxe. Compte tenu des délais imposés par la Loi, il propose que soit prise avant le 15 octobre une délibération de principe concernant le passage à la taxe pour la Commune de Noaillan.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Adopte le principe selon lequel, les statuts du SIVOM du sauternais revus, Noaillan sera soumise comme les autres communes à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et,
- Charge Monsieur le Président de toutes autres formalités nécessaires à l'application de cette décision.

8. Déchetterie : point sécurité

Les devis concernant la pose d'une clôture, la pose de caméras et le coût d'un surveillant occasionnel avec chien sont présentés.

D'autres propositions sont faites notamment couverture des bennes.

Nous commencerons par l'emploi d'un agent occasionnel de surveillance et le point sera fait en commission.

9. PLU : point sur les zonages

Monsieur Jean-Claude LASSALLE a fait le rapport.

Le Cabinet a visité chaque commune pour faire le point sur les zonages. Une rencontre doit avoir lieu avec les services techniques fin octobre. La prochaine étape est l'élaboration du règlement du PLU.

Commission 5

10. Charte d'intervention des Aides à la personne

Madame DEXPERT présente les travaux de la commission des Aides Ménagères. Un texte a été rédigé pour promouvoir des rencontres bénéficiaires et Aides ménagères afin d'améliorer les contacts dans le service.

Pour réaliser cette action, nous nous sommes positionnés sur les crédits Leader +. Le coût sera d'environ 2 000 € financés à 50 % par le Leader +

Un groupe de travail se réunira le 18 octobre prochain pour préparer ces actions.

11. Rectificatif au Tarif CLSH et APS

Monsieur le Président expose qu'une erreur de frappe a été commise lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2007 concernant les tarifs CLSH et APS, il convient de lire :

CLSH	Ressources mensuelles	Tarif journée 1 et 2 enfants (0,3%)	Tarif journée > 2 enfants (0,2%)	Tarif journée hors CDC (0,4%)	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas
Plafond	3 333,00 €	10,00 €	6,67 €	13,33 €	50% du tarif	taif plein
Plancher	1 000,00 €	3,00 €	2,00 €	4,00 €	50% du tarif	taif plein

APS	Ressources mensuelles	Tarif horaire (0,03%)
Plafond	3 333,00 €	1,00 €
Plancher	1 000,00 €	0,30 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Autorise Monsieur le Président à corriger comme ci-dessus indiqué le Tarif CLSH et APS

12. Plan de financement définitif pour l'Accompagnement à la scolarité – demande de subvention au Conseil Général

Monsieur le Président expose qu'il convient de demander au Conseil Général une subvention de fonctionnement pour l'accompagnement à la scolarité, ceci modifie comme suit la délibération du 14 septembre 2007 :

- **Eco hameau**

Monsieur DONNEVE fait part au Conseil de la visite de deux personnes souhaitant mettre en œuvre sur notre territoire un projet d'Eco hameau.

Jean PERINGUEY	Michel LAGOFUN
Laurence HARRIBEY	Jeanne-Marie BAUP
Jean AMESTOY	Isabelle DEXPERT
André L'AZOU	Sandra BAROT
Jean BUNGERT	Jean-Pierre DELCAMP
Philippe ANQUETIL	Jean-Claude LASSALLE
Jean-Claude CANDAU	Bernard DONNEVE
Michel DUFJET	Michel DUFFIET
Michèle RICARD	Louis-Julien SOURD
Bernard DONNEVE	